

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE - RÉSOLUTION CA21 09 0108

Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

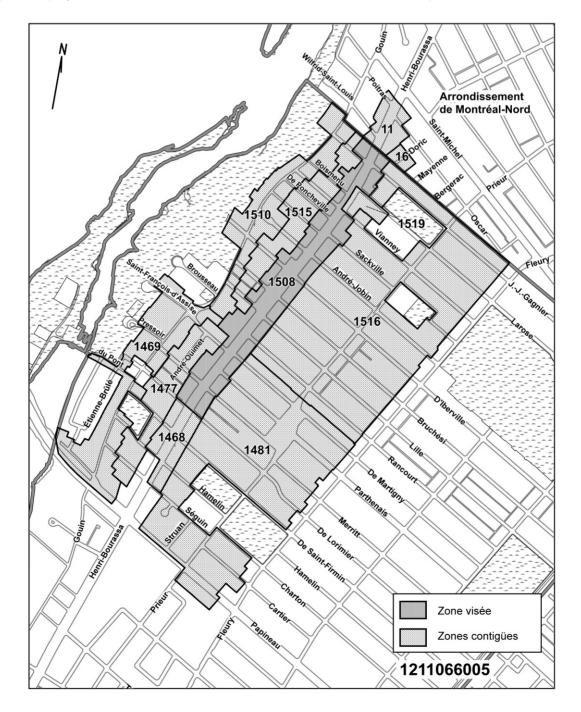
À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA21 09 0108 visant à autoriser l'aménagement des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 742 540 du cadastre du Québec et portant le numéro 2915, boulevard Henri-Bourassa Est – Zone 1508 (dossier 1211066005);

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 12 avril 2021 un premier projet de résolution portant le numéro CA21 09 0108;

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

La résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 742 540 du cadastre du Québec et portant le numéro 2915, boulevard Henri-Bourassa Est, l'autorisation d'aménager la totalité des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 570 (emplacement d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Le premier projet de résolution CA21 09 0108 vise la zone 1508, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



Ce premier projet de résolution contient une disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 29 avril 2021, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA21 09 0108 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

ΟU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Résolution CA21 09 0108 Bureau du secrétaire d'arrondissement 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600 Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 29 avril 2021 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le premier projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : <u>montreal.ca/ahuntsic-cartierville</u>.

Fait à Montréal, le 14 avril 2021.

Le secrétaire d'arrondissement, Chantal Châteauvert